N° 252. Samedi 22 Octobre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an. .	26 fl.	30 fl.
six mois.	14 »	16 »
trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE.
Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 21 Octobre.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Séance du 20 *octobre.*

La séance s'ouvre à deux heures et demie de l'après-midi.

M. Romme fait rapport, au nom de la commission chargée de présenter à S. M. la liste des candidats pour la présidence de la Chambre, de l'accomplissement de cette mission. La commission croit devoir en outre informer l'assemblée qu'on ne lui a pas rendu, cette fois, les honneurs militaires au poste du *Buitenhof*, probablement parce qu'on avait négligé de donner les ordres nécessaires.

Lecture est faite d'un arrêté royal portant nomination de *M. D. F. Gevers van Endegeest* comme président de la Seconde Chambre des Etats-Généraux pendant la session actuelle.

M. Van Dam van Isselt, avant de quitter le fauteuil qu'il occupait provisoirement, prononce le discours suivant :

« Nobles et Puissans Seigneurs,

» Avant de quitter le fauteuil pour remettre entre les mains de mon successeur les honorables fonctions de président de la Chambre, je sens le besoin d'exprimer à Vos Nobles Puissances ma vive reconnaissance pour les marques nombreuses de bienveillance qui m'ont été si souvent données par tous mes honorables collègues, durant la session dernière et par les nouveaux témoignages d'approbation et de confiance qu'un grand nombre d'entr'eux m'ont accordés, en me portant comme troisième candidat à la présidence.

» Si le réglement d'ordre de cette Chambre, amélioré et arrêté par VV. NN. PP. pendant la dernière session, contribue à favoriser les grands intérêts du pays, je conserverai de cette importante époque de ma carrière parlementaire un souvenir de plus, parmi ceux déjà si chers et si durables.

» J'invite mon honorable collègue à prendre possession du fauteuil, en lui souhaitant, et j'en ai la conviction intime, que la tâche importante qu'il va accepter lui soit facilitée, comme elle me l'a été, par l'aide bienveillante et empressée que lui accorderont Vos Nobles Puissances. Quant à moi, je me plais à lui donner l'assurance que je serai toujours prêt à y contribuer de tout mon pouvoir. »

M. Gevers van Endegeest entrant en fonctions, se place au fauteuil et prononce le discours suivant :

« Nobles et Puissans Seigneurs,

» Nommé membre de cette assemblée par la confiance des Etats-Provinciaux de Hollande, appelé si peu de temps après par le choix de VV. NN. PP. à la présidence, choix confirmé le même jour par S. M., je me trouve dans une position dont j'apprécie tellement l'importance, que je ne voudrais pas la changer contre toute autre.

» Plus de paroles seraient-elles nécessaires pour témoigner mes sentimens de gratitude à ceux qui ont bien voulu me donner les preuves d'une si honorable distinction ? Elles seraient superflues ; concentrons plutôt, NN. et PP. SS., toute notre attention sur la haute importance de la session qui vient de s'ouvrir.

» Un nouveau réglement d'ordre qu'on n'a pu arrêter qu'avec beaucoup de peine, dirigera nos travaux. Il est donné à cette session d'introduire ces nouvelles dispositions si importantes et de faire l'essai de leur résultat dans l'intérêt du commun accord entre les divers pouvoirs de l'état.

» On nous a déjà communiqué la principale partie du nouveau Code pénal. Après avoir fait usage pendant trente ans du Code pénal français, le pays s'attend, enfin, à une législation pénale qui lui soit propre et qui, dépouillée des imperfections de la législation étrangère, réponde aux besoins de l'époque.

» Pour la première fois, on pourra suivre à la lettre la disposition constitutionnelle au sujet du budget biennal. On a eu tout le temps nécessaire de préparer les voies de cet important travail, et nous avons aussi celui de l'examiner avec toute la maturité désirable.

» Nous nous occuperons, non plus cette fois d'une mesure transitoire, mais de l'établissement d'une règle plus stable dans l'appréciation de nos dépenses et de nos ressources, d'une base fixe qui établira notre confiance ou fera naître nos préoccupations pour l'avenir.

» L'institution d'où dépend le sort de 10,000 de nos concitoyens nécessiteux, sera-t-elle conservée et continuera-t-elle à faire l'admiration de l'étranger ? ou devra-t-elle succomber sous le poids d'embarras financiers ? C'est encore à cette session que sera demandée la solution de cette grave question.

» Et combien d'autres questions importantes ne seront-elles pas soumises à nos délibérations qui probablement exigeront le commun-accord du gouvernement et des Etats-Généraux, pendant cette session ?

» Nobles et Puissans Seigneurs, puissions-nous, aidés de la grâce divine, les peser avec maturité, avec calme dans la seule vue du bien-être de la Néerlande, et en observant le maintien rigoureux de la Loi Fondamentale !

» Le bien-être de la Néerlande, ces mots renferment tout ; ils comprennent le souverain, le chef de l'état qui a droit à toute notre vénération et le peuple dont les intérêts nous sont confiés. De quelque côté que pencherait la balance, plus que ne l'a voulu la Loi Fondamentale, la rupture de l'équilibre serait funeste.

» Tous mes efforts tendront à remplir avec zèle et impartialité la tâche qui m'a été confiée par VV. NN. PP. et qui consiste à diriger cette assemblée dans l'esprit de la constitution ; heureux si j'y réussis, comme il a été donné à mon digne prédécesseur de le faire, comme il me l'a souhaité si cordialement. Là où mes forces me trahiront, j'invoquerai le secours de votre bienveillance, et même dès ce moment, je l'invoque avec instance et avec la certitude que vous ne me le refuserez pas. »

Conformément au vœu de la Chambre, ces deux discours seront imprimés.

L'assemblée prend communication d'une lettre de M. De Backer, portant qu'une indisposition l'empêche d'assister à la séance.

Il est donné lecture d'un Message royal accompagnant un projet de loi, avec un Mémoire à l'appui, tendant à apporter des changemens à l'article 12 de la loi sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice. Ces pièces seront imprimées et envoyées aux sections.

L'assemblée constate la réception d'une missive de la haute cour de justice des Pays-Bas faisant part du décès du conseiller de ce collège M. Ardesch et accompagnant une liste de six candidats à cette place vacante.

Nous avons donné cette liste dans notre numéro d'hier.

On procède ensuite au tirage des sections pour le mois d'octobre ; les membres se forment en sections pour procéder à l'élection de leurs président et vice-présidens, et pour choisir, conformément au nouveau réglement d'ordre, une commission chargée de la rédaction de l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'assemblée s'étant de nouveau formée, on proclame le résultat de ces travaux des sections. Ont été nommés MM. :

	Présidens.	Vice-présidens.	Membres de la commission de l'Adresse.
1re Sect.	Van Akerlaken.	Gouverneur.	Van Rechteren.
2e »	Van Rappard.	Van Dam.	Van Dam.
3e »	Verwey Mejan.	De Man.	Van Hoorn van Burgh.
4e »	Luzac.	Van Nes.	Luzac.
5e »	Bruce.	Luyben.	Bruce.

La séance est levée et ajournée à demain midi.

Dans la séance de ce jour, la Chambre a délibéré sur l'admission de MM. le comte Van den Bosch et Brouwer. Après une longue discussion, la Chambre a voté, à la majorité de 42 voix contre 7, l'admission de M. Brouwer.

Sur la proposition de M. Van Rappard, la Chambre a décidé, par 37 voix contre 12, qu'elle ajournera la décision sur l'admission du comte Van den Bosch, jusqu'à ce qu'il ait prouvé qu'il est né de parens domiciliés dans le royaume ou dans ses colonies.

A demain les détails de la séance.

On annonce de Berlin, que S. M. le comte de Nassau a quitté cette capitale le 17 octobre, pour se rendre à La Haye.

On assure qu'il a été décidé que la statue du prince Guillaume Ier sera élevée sur la place dite *het Plein* en cette résidence, à laquelle, on ferait des travaux d'embellissement en harmonie avec sa nouvelle destination.

D'un autre côté, nous voyons dans le *Nymeegsche Courant*, que la souscription, dans la province de Gueldre pour l'érection de cette statue, a produit la somme de 2204 florins 50 cents.

Au premier du mois prochain, il y aura plusieurs changemens dans notre garnison. Le 1er bataillon de chasseurs ira à Breda d'où nous viendra le 2e bataillon de cette arme. L'état-major et les deux escadrons de lanciers, qui se trouvent actuellement ici, se rendront à Leyde d'où nous arrivera tout le régiment de dragons, grosse cavalerie. Nous aurons encore vers le même époque la batterie d'artillerie volante qui est aujourd'hui en garnison à Tilbourg.

Le directeur-général de la marine a publié un avis aux navigateurs portant qu'à dater du 1er novembre prochain, il sera allumé un feu tournant dans l'île de Hallo située sous les côtes de Norvège, dans le golfe de Bohus à la hauteur de 58° 20' 30'' latitude nord et de 11° 16' 45'' longitude à l'est du méridien de Greenwich. Ce fanal qui est élevé de 116 pieds au-dessus du niveau de la mer, est composé de neuf réverbères ou lampes paraboliques qui produiront en six minutes de temps neufs scintillations suivies d'un nombre égal d'éclipses.

Des nouvelles du Helder portent que la frégate royale *Jason*, commandée par le capitaine Van der Plaat, devait appareiller, le 20, pour la Méditerranée. On assurait aussi que la frégate *Palembang*, capitaine Coops, mettrait à la voile, le 31, pour les Indes-Orientales, et que le brick *Echo*, capitaine-lieutenant Freudenberg, ne tarderait pas également à prendre la mer, en destination pour les Indes-Occidentales.

Les journaux d'Utrecht nous apprennent que S. M. la reine a bien voulu faire commande à M. J. Kamphuis, ébéniste à Zwolle, d'un bureau dit *ministre* en bois de palissandre en tout semblable à celui qui a été exposé par cet habile industriel, au dernier salon de Déventer, et dont S. M. le roi avait fait l'acquisition lors de son passage à Zwolle, au printemps de

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

JÉROME PATUROT,

A LA RECHERCHE D'UNE POSITION SOCIALE. (1)

VII.

Paturot, feuilletoniste.

Après une courte pause, Jérôme poursuivit son récit :

« Vous n'ignorez pas, monsieur, que le feuilleton a pris dans notre ordre social une importance au moins égale à celle de la tasse de café et du cigare de la Havane. C'est devenu un besoin chronique, une consommation obligée. Que, par impossible, demain, les journaux déclarent à leur clientelle qu'ils suppriment la suite des aventures de trente héros ou héroïnes actuellement en circulation, à l'instant vous verrez éclater une insurrection de jupes, de cornettes, et j'oserai ajouter de chapeaux. Il y a toujours de l'enfant dans l'homme : le merveilleux l'enchaîne malgré lui, et l'existence la plus sérieuse accorde une petite part à l'inconnu, ce mobile des ames inquiètes. On a des échéances à payer, des écritures à tenir, mais on n'est pas fâché de savoir ce que devient le chevalier d'Harmental ; on a une affaire à plaider comme avocat ; comme juge, une sentence à rendre ; huissier, on instrumentera ; notaire, on passera des actes ; mais, au milieu de ces graves occupations, on trouvera un moment à donner aux infortunes de Mathilde. Que l'on songe ensuite aux femmes, si avides de tout ce qui est imaginaire, et le succès de la littérature romanesque sera expliqué.

» Le feuilleton à aventures a donc sa raison d'être, comme on dit dans la langue philosophique. Je le compris dès l'abord, monsieur, et je vis que cette industrie pouvait donner de l'emploi à bien des plumes. Il ne faut pas traiter avec dédain ce moyen d'action sur le public : aucun n'est plus efficace. A mes côtés, j'en avais un exemple. La passion de Malvina pour Paul de Kock prenait souvent un caractère dont tout autre que moi aurait pu s'inquiéter ; elle en raffolait, elle se meublait la mémoire de ses drôleries, ne parlait de lui qu'avec extase, et l'invoquait à tout instant comme autorité. Malvina avait oublié son cathéchisme, mais elle savait Paul de Kock par cœur. Veuillez croire que je n'établis pas de comparaison, je me borne à constater un fait. Cet empire du romancier sur les esprits n'a jamais été plus évident que de nos jours. Beaucoup d'entr'eux en ont abusé pour répandre des idées fiévreuses et malsaines, pour exalter le culte des sens et élever des autels au déréglement. Les imaginations les plus brillantes ne se sont pas défendues de cette déviation, et leur passage a été marqué par de douloureuses empreintes. Le mal a été d'autant plus grand que l'instrument avait plus de puissance.

» Se servir des ressources de l'imagination dans un meilleur dessein, voilà quelle pensée s'empara de moi. Il ne s'agissait pas d'écrire à l'aveugle ; il fallait, avant de prendre la plume, faire l'éthique et l'esthétique du feuilleton, s'assurer d'un plan de conduite, se proposer un résultat et ne rien négliger pour l'atteindre. J'y songeai long-temps : je poursuivais une théorie complète. Au sommet je plaçai la forme, sans laquelle nulle œuvre ne résiste au temps. Pour que l'idée laissât des traces, je me proposais de la revêtir de toutes les ciselures de mon style, d'y prodiguer ces arabesques capricieuses qui sont le sceau de l'artiste, son cachet et son blason, je me promettais, tantôt de faire osciller ma phrase dans le balancier de l'antithèse, tantôt de la faire chanter comme un triolet, sur ce mode ternaire si cher aux hiérophantes de l'Egypte ; ou bien enfin de la faire bondir sur la cataracte de l'énumération au milieu de substantifs bruyans et d'épithètes écumeuses. La forme d'abord, la forme au-dessus de tout : mais avec la forme, l'idée morale, l'idée philosophique ! ! ! Je ne sacrifiais ainsi, ni à des idoles vulgaires, ni à des dieux immoraux ; je planais au-dessus de la sphère des passions maladives et des mœurs triviales, j'ouvrais au feuilleton une ère nouvelle, je le retrempais dans le baptême de l'art et de la vertu. Voilà quelle était ma théorie et la manière de s'en servir.

» De l'idée spéculative, je passai à la réalisation. Je rédigeai quelques feuilletons qui devaient servir de types et de spécimens de ma manière. Vous dire, monsieur, à quel point je caressai ce travail, serait impossible. Ni mon poème babylonien, ni mes sonnets, ni mes articles de l'*Aspic*, n'avaient tendu à ce point les ressorts de mon esprit. Je fis trois nouvelles, trois chefs-d'œuvre, je puis le dire sans vanité, aujourd'hui que je ne rédige plus que des prospectus de bonnetterie. — Heureux le journal, me disais-je, sur qui tomberont mes préférences ! Je délibérai long-temps pour savoir à qui je porterais mon œuvre et me décidai, enfin, en faveur d'un des organes accrédités de la publicité parisienne. Une lettre de recommandation assez pressante m'introduisit auprès du rédacteur-en-chef, qui me fit un accueil plein de grâce et de bienveillance.

» Ce rédacteur-en-chef était un petit homme, jeune encore, mais amaigri par le travail. Son regard, froid en apparence, s'éclairait de temps en temps d'une finesse soudaine et d'une pénétration particulière. Il y avait en lui un mélange de bonhomie et de réserve qui n'était ni sans grâce, ni sans dignité. On pouvait voir que l'habitude de juger les hommes l'avait rendu à la fois attentif et circonspect. Il ne se livrait que peu à peu et jamais tout entier. Du reste, il subissait les visites dans le genre de celle que je lui faisais alors comme un accessoire obligé de fonctions assez délicates. Aux prises avec des amours-propres peu traitables, il cherchait des diversions pour les rendre moins farouches, et des formules pour leur faire entendre raison. Ces moyens n'étaient pas toujours couronnés de succès, mais la politesse des formes n'en demeurait pas moins une des qualités de l'emploi et des nuances du rôle.

» Quand j'eus décliné le but de ma visite, le rédacteur en chef toussa ; c'est le prologue ordinaire de ceux qu'une réponse embarrasse. Enfin, il se décida à parler :

» — Mósieur aurait donc le dessein de s'essayer dans notre feuilleton ? Nous sommes un peu encombrés pour le moment : il y a des traités passés avec les auteurs en vogue. Cependant, on pourra voir ; j'aime les essais, mes sympathies sont pour la jeunesse....

» — Croyez bien, Monsieur,.....

» — Mon Dieu, qu'étions-nous hier encore, Mósieur ? Des débutans comme vous, cherchant une porte qui voulût bien s'ouvrir, un débouché à nos pensées, un organe, une tribune. Qui de nous n'a pas passé par là ?

» — Monsieur, vos paroles m'encouragent. Permettez-moi de vous dire rapidement ce que j'ai voulu faire. Je crois que j'ai trouvé une veine encore inexploitée dans le domaine de l'art.

» A ce dernier mot, je vis mon interlocuteur se renverser dans son fauteuil comme un homme qui se résigne, mais qui a désormais une opinion faite. J'étais jugé. Cependant je ne me rebutai pas. Rappelant mon courage et soutenu par la conscience de mon œuvre, je développai ma théorie et expliquai à quel point de vue j'avais compris le feuilleton. C'était une corde très-sensible que je touchais là ; je m'adressais à un maître expert dans la matière. Aussi ne me laissa-t-il pas aller jusqu'au bout.

» — Mósieur, dit-il en m'interrompant, brisons, s'il vous plaît. Ce que vous appelez la question d'art, ne peut venir qu'en seconde ligne lorsqu'on s'adresse à un public nombreux. Voyons, ne sortons pas des réalités. De quoi se compose la masse des lecteurs de journaux ? de propriétaires, de fermiers,

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier

cette année. On ne saurait trop applaudir à ce haut encouragement que Leurs Majestés accordent à l'industrie nationale.

Avant-hier, à sept heures du matin, le feu ayant pris à la maison d'un artificier au *Boschlaan* à Rotterdam, il en est résulté une explosion qui a détruit de fond en comble cette maison et a coûté la vie à un enfant de douze ans. Toutefois, on a promptement maîtrisé l'incendie qui menaçait de se propager au-delà de son foyer.

On vient de faire une découverte sur les bords de la Meuse, qui doit vivement intéresser ceux qui s'occupent de l'étude de la paléontologie. Un pêcheur a découvert entre Ruremonde et Kessel, des ossemens et des débris fossiles d'un animal antédiluvion d'une grandeur prodigieuse; jusqu'ici il n'a extrait de la terre qu'une partie des vertèbres et un fragment d'une omoplate qui pesait 18 kilogrammes. M. le chevalier Olislagers de Spernau aurait fait l'acquisition de cet os remarquable. On pense que les autres parties du squelette seront également retrouvées.

On ne sait si ces ossemens, d'ailleurs assez bien conservés, ont appartenu au Mastodonte, au Mamouth ou à quelqu'autre gigantesque animal pachyderme.

Le pyroscaphe de guerre *Etna*, commandé par le capitaine-lieutenant Baars, a réappareillé de Falmouth pour Surinam.

Le smack néerlandais, *Catharina*, capitaine Smit, allant d'Amsterdam à Hambourg, a échoué, dans la soirée du 12 de ce mois, sur la côte de Schiermonnikoog, et a été mis en pièces. Le capitaine seul a été sauvé; l'équipage, composé de 5 hommes, a péri. On n'était pas sans espoir de sauveter quelque chose des débris de ce naufrage.

On nous écrit de Stockholm, en date du 28 septembre :

Le vicomte d'Arlincourt a reçu ici le plus brillant accueil. Le roi de Suède l'a vu presque chaque jour, et l'a invité plusieurs fois à dîner, tant à la ville qu'à la campagne. La reine aussi lui a donné un dîner au château de *Haga*; et le célèbre auteur y a lu quelques fragmens de son prochain ouvrage. Le roi, sachant que le noble vicomte avait l'intention de faire quelques excursions dans le nord de la Suède, a fait mettre une des voitures de la cour à sa disposition et a chargé M. Hildebrand de l'accompagner; M. Hildebrand est secrétaire perpétuel de l'Académie d'Histoire. L'auteur du *Solitaire* est ici l'objet de l'attention publique; et jamais, parmi nous, aucun écrivain ne reçut plus d'hommages. Tous les journaux suédois ont été unanimes à son égard.

CONCERT DE ERNST.

Depuis le séjour de Rubini à La Haye, aucun concert n'avait réuni une assemblée aussi distinguée et aussi nombreuse que celle qui était venue, avant-hier au soir, pour entendre se renouveler les prodiges qui, sous le magique archet de Ernst, avaient, il y a quatre ans, émerveillé et ravi à la fois tout ce que la Hollande renferme de véritables amateurs, de juges compétens en fait de musique. Aucun virtuose surtout n'avait eu, depuis Rubini, l'insigne honneur de voir, comme Ernst, LL. MM. le Roi et la Reine, ainsi que tous les princes et princesses de la famille royale venir donner, par leur auguste présence, un témoignage éclatant qu'elles joignaient leurs précieux suffrages à ceux du public accouru en foule pour cette solennité musicale.

L'arrivée de Leurs Majestés fut saluée par les transports de toute la salle, heureuse de pouvoir contempler, pendant toute une soirée, ses souverains bien-aimés, qui venaient au milieu de leur peuple se délasser par la plus noble des jouissances, des soucis de la royauté et des grandeurs, en même temps qu'Elles accordaient à un grand artiste une de ces distinctions qui sont pour lui d'un prix inestimable et sa plus douce récompense.

Ernst fut accueilli à son entrée par une triple salve d'applaudissemens, qui se sont renouvelés à plusieurs passages du magnifique concert de Spohr, de ce morceau classique, dont l'exécution seule, telle que nous l'avons entendue par Ernst, suffirait pour placer ce virtuose au rang des plus grands violonistes de l'époque. Les variations de bravoure sur l'Air National hollandais, composées ici, il y a quatre ans, et qui ont obtenu partout en Allemagne un succès extraordinaire, ont donné la mesure de la facilité avec laquelle Ernst sait si bien se jouer des difficultés les plus hardies. Ici encore le public a fait éclater son enthousiasme à plusieurs reprises. Cet enthousiasme, mêlé aux plus délicieuses sensations, s'accrût encore de beaucoup lorsque Ernst chanta sur son violon, avec une expression que la plus belle voix de l'homme le plus heureusement organisé pour la musique, le plus instruit dans l'art des Rubini, aurait de la peine à égaler, l'air si touchant du *Pirate*. Ces accens si ravissans, si pleins de vérité, cette délicatesse de jeu, cet extrême fini, ce goût exquis, tout cela formait un ensemble qui réveilla dans les âmes les plus froides, des émotions de plaisir et de ravissement qui échappent à l'analyse et ne sauraient se décrire. Dans le *Carnaval de Venise*, Ernst s'est montré comme toujours inépuisable d'esprit, de *humor* et de sentiment. Ce morceau bien plus remarquable encore que ne le croient la plupart de ceux qui ne se lassent pas de l'entendre, a excité les plus vifs transports parmi l'auditoire, et le Roi, qui, pendant toute la soirée, avait daigné donner le signal des applaudissemens, a fait entendre aussi plus d'une fois pendant l'exécution de ce morceau, des *bravos* bien flatteurs pour le grand artiste qui en était l'objet.

La Cour, saluée comme à son arrivée par les acclamations du public, avait à peine quitté la loge royale, que les cris de Ernst! et de *bis!* se firent entendre de toute part. Dès que l'artiste se fut rendu aux vœux du public, en reparaissant sur la scène, il fut accueilli par des *bravos* cent fois répétés qui ne cessèrent qu'au moment où on le vit se préparer à répéter le *Carnaval*. Les membres de la famille royale, qui n'étaient pas encore montés en voiture, au moment où Ernst, se présenta de nouveau devant la salle enthousiasmée, étant rentrés dans leur loge pour jouir des derniers accens de ce magique violon, le public les remercia par de vifs applaudissemens pour ce nouvel hommage rendu à l'artiste qui venait de nous faire passer une si dilicieuse soirée. Inutile de dire comment on applaudit les variations toutes différentes des premières, par lesquelles Ernst termine ce concert, dont le souvenir restera toujours gravé dans l'âme de ses auditeurs, et auquel il faut avoir assisté pour s'en faire une idée.

N'oublions pas de dire que Mad. Fleury, ainsi que MM. Lorezzo et Léon-Fleury qui avaient bien voulu prêter l'appui de leur beau talent pour cette soirée musicale, ont été vivement applaudis après l'exécution des morceaux indiqués au programme. Nous devons surtout faire une mention spéciale de l'air de *Joseph* chanté par M. Léon-Fleury avec un talent très-remarquable, ainsi que de l'*Ange Déchu* de Vogel, chanté par M. Lorezzo et instrumenté par lui d'une manière qui indique le musicien consommé. Ces deux artistes ont surtout été couverts des plus juste applaudissemens après le *Duo* du *Barbier* où ils ont tour-à-tour déployé leur belle voix et leur excellente méthode.

Ernst a fait parvenir à M. le bourgmestre de La Haye la somme de 400 florins, produit net du concert, déduction des frais s'élevant à 278 florins, et après y avoir ajouté lui-même le montant des billets de faveur qui lui avaient été délivrés. Voici la lettre que M. le bourgmestre a bien voulu écrire à l'artiste, qui, en faisant un tel usage d'un immense talent, acquis en partie par de longues et laborieuses études, prouve par le fait ce que tout le monde, en l'entendant jouer, se hâte de reconnaître, que ses sublimes et touchantes mélodies sont inspirées par des sentimens nobles et généreux, et se puisent à la source si pure et si féconde d'une âme supérieure et belle.

« Monsieur,

» J'ai fait mention dans le *Journal de La Haye* de votre procédé obligeant et généreux vis-à-vis des veuves et orphelins de l'équipage malheureux du bâtiment le *Jonge-Pieter* de Schéveningue.

» On applaudira bien certainement à un dévouement qui n'est commandé que par l'humanité. Les talens aussi distingués que ceux que le Ciel vous a accordés, n'ont dans tout l'univers qu'une seule patrie. Vous en donnez l'exemple que relève encore la délicatesse de votre procédé, d'ajouter au produit du concert une somme pour les entrées mises à votre disposition.

» Veuillez, monsieur, agréer les remerciemens sincères que je vous offre au nom de mes administrés. Je serai charmé de vous exprimer, comme son organe, que la commune se fait un honneur de vous compter parmi ses concitoyens bienfaisans.

» La Haye, 20 octobre 1842.

» *Le Conseiller d'état, Bourgmestre de La Haye,*

» Copes van Cattenburch. »

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — St.-Pétersbourg, 11 octobre. Par un rescrit du 21 septembre, S. M. l'empereur a daigné conférer l'ordre de Ste.-Anne de la 1re classe, avec les insignes ornés de la Couronne Impériale, au général-major prince Schervaschidzé, prince de l'Abkhasie.

— *Des frontières de la Pologne*, 9 octobre. On vient d'informer toutes les autorités des frontières russo-polonaises que le cartel entre la Prusse et la Russie est expiré. Les déserteurs ou les paysans qui se réfugient en Prusse ne peuvent ni être réclamés par ces autorités, ni être reçus par elles, alors même que la Prusse voudrait les livrer.

Quant aux facilités des communications sur les frontières, on s'en tiendra probablement, malgré l'expiration du cartel aux ordonnances prises dans ces derniers temps, car il n'est venu aucun ordre de changer les mesures adoptées.

(*Gazette de Konigsberg.*)

POLOGNE. — Varsovie, 12 octobre. Les journaux ne nous apprennent aujourd'hui rien de nouveau touchant le séjour de l'empereur de Russie dans cette capitale, si ce n'est que, hier soir, il y a eu, pour la troisième fois, illumination générale.

PRUSSE. — Berlin, 15 octobre. La nuit dernière S. M. l'empereur de Russie, est arrivé ici inopinément de Varsovie. Le ministre de Russie seul était informé d'avance de cette arrivée, car S. M. I. désirait surprendre, notre roi, ce jour anniversaire de sa naissance. Tout était préparé à l'hôtel de l'ambassade pour la réception de S. M. I.; après s'y être arrêté pendant quelques heures, l'empereur est allé au château de Paretz, où se trouvent le roi et la reine, afin de célébrer ce jour dans une paisible retraite. On dit que les grands-ducs Nicolas et Michel, les plus jeunes fils de l'empereur, sont attendus également ici, et qu'ils passeront quelque temps dans ce pays, pour achever leurs études. (*Gaz. de Hanovre.*)

Jusqu'ici la *Gazette d'Etat de Prusse* n'a pas fait mention de l'arrivée de S. M. l'empereur de Russie, à Berlin.

— Le comte de Limburg-Stirum, général-major et adjudant-général au service royal des Pays-Bas, a quitté Berlin, le 17 octobre, pour retourner à La Haye.

SUISSE. — On écrit du canton de Glaris :

« Un réglement et une circulaire que le gouvernement vient de publier méritent une attention particulière : ils ont pour but le rétablissement de la morale publique qui a souffert de si graves atteintes dans le canton. Le réglement signale les plaies morales du pays : le vagabondage, la profanation du dimanche par la fréquentation des cabarets pendant les offices divins, par les ventes publiques, le travail, les jeux, etc.; les magistrats doivent, sous leur propre responsabilité, traduire les coupables devant les tribunaux; les discours contre les mœurs sont sévèrement interdits. Le vagabondage de nuit est prohibé. Les enfans doivent rentrer au signal de la cloche du soir. Les parens ne peuvent plus laisser sortir leurs filles, la nuit, sans nécessité, etc.

» Ces sages mesures remédient aux abus les plus communs, et ceux qui contribuent le plus à propager la corruption des mœurs au sein d'un peuple. « Il serait vivement à désirer, dit la *Gazette du Simplon*, que tous les états prissent des mesures analogues et coupassent dans la racine même l'arbre qui plus tard porte des fruits si amers. Quand les gouvernemens veillent à la stricte observation des lois religieuses, ils diminuent grandement leur charge et peuvent être certains d'avoir en main l'instrument de toute sage politique. »

— On mande de Lucerne;

« Il s'élèvera un conflit entre le gouvernement de Lucerne et celui d'Argovie. Le couvent de Muri avait dans le canton de Lucerne un administrateur domicilié à Sursée. Le gouvernement d'Argovie l'a remplacé par un ressortissant de son canton; le Lucernois ne veut pas rendre les papiers qui se trouvent entre ses mains, déclarant que le couvent seul de Muri, qui l'a nommé, a le droit de le révoquer de ses fonctions. De son côté l'administrateur nouvellement élu a porté plainte au gouvernement d'Argovie. Le gouvernement de Lucerne semble prendre fait et cause pour son ressortissant, et l'appuyer dans la détermination qu'il vient de prendre. »

ESPAGNE. — Madrid, 12 octobre. Le conseil de cabinet s'est assemblé dans les salons du régent. Les délibérations ont été longues et animées et comme toujours, elles ont roulé sur la situation financière. M. Calatrava a donné des explications qui ne permettent pas de douter de l'assiduité de ses efforts pour arriver à des résultats qui, malheureusement, ont été négatifs jusqu'à ce jour.

Le ministère a l'œil sur les menées des Sociétés secrètes qui voudraient tirer parti de la désunion des masses dans l'intérêt de l'anarchie. La surveillance est telle qu'il est douteux que ces Sociétés puissent obtenir le moindre succès.

Les réunions préparatoires des députés des diverses nuances continuent; elles alimentent les conversations des salons et les commentaires de la *Puerta del Sol*. Toutefois, la session approche, et il est impossible de dire qu'elle se fera sans débats.

— On mande de Paris, 11 octobre, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« Il est vrai, ainsi que vous l'a mandé un de vos correspondans, qu'Espartero a fait proposer aux puissances du Nord

---

de marchands, d'industriels, assaisonnés de quelques hommes de robe et d'épée; encore sont-ce là les plus éclairés. Eh bien! dites maintenant quelle est la moyenne de l'intelligence de cette clientelle? Croyez-vous que vos théories sur l'art pourront la toucher, qu'elle s'y montrera sensible, qu'elle vous comprendra seulement? Quand on parle à tout le monde, Môsieur, il faut parler comme tout le monde.

» — Mais, monsieur, sans vouloir lutter contre une expérience pareille à la vôtre, ne peut-on pas croire que précisément parce que l'on a sous la main un public nombreux, il faut essayer de l'élever au sentiment de l'art et non faire descendre l'art jusqu'à lui. Certes, tout habitant de l'Attique n'était pas un Phidias, et cependant les marbres de Phidias étaient admirés de toute l'Attique. Quand Cicéron montait sur les rostres, il ne s'inspirait pas du goût de son auditoire, mais il lui imposait le sien. Un véritable artiste n'obéit pas, il règne.

» — Môsieur, quand on fait un journal, on n'est ni orateur, ni statuaire. On vise à un grand nombre d'abonnés, et la meilleure théorie est celle qui les fait venir. Vous parlez d'ailleurs de deux siècles éminemment artistes, de deux peuples qui suçaient avec le lait le goût des grandes choses. Rien de pareil ici. Nous vivons dans un siècle bourgeois, Môsieur, au milieu d'une nation qui s'éprend de plus en plus pour la camelotte. Que faire? résister? se retirer sur le mont Hymette pour y vivre du miel de la poésie? Il faut être très-jeune pour avoir de ces idées, et vous vous en guérirez.

» — Ce serait une triste cure, Monsieur.

» — Pas si triste! Ecoutez, Môsieur; votre candeur me plait. Si vous consentez à vous laisser guider, nous ferons quelque chose de vous. Il s'est déjà formé dans la maison quelques adolescens qui sont parvenus à une célébrité européenne. Qu'ont-ils fait pour cela? Ils ont compris leur public, et si vous voulez, après votre théorie, je vais vous exposer la mienne.

» — Volontiers, Monsieur.

» — Thèse générale, Môsieur, aujourd'hui, pour réussir, il faut faire un feuilleton de ménage, passez-moi l'expression. Dégusté par le père et par la mère, le feuilleton va de droit aux enfans, qui le prêtent à la domesticité, d'où il descend chez le portier, si celui-ci n'en a pas eu la primeur. Comprenez-vous quelles racines un feuilleton, ainsi consommé, a dans un ménage, et quelle situation cela assure sur-le-champ à un journal? Désormais ce journal fait partie intégrante de la famille. Si, par économie, on le supprime, le mère boude, les enfans se plaignent; la maison entière est en révolution. Il faut absolument le reprendre, se réabonner, pour rétablir l'harmonie domestique et le bonheur conjugal. Voilà, Môsieur, comment le feuilleton joue désormais un rôle social et s'est placé avec avantage auprès du pot au feu et de la batterie de cuisine.

» — Mais encore, monsieur, dans ces conditions mêmes, comment faut-il s'y prendre pour plaire à cette clientelle! Vous savez ce qu'il en coûte à l'esprit pour se plier à des formes vulgaires, pour déroger, pour s'amoindrir.

» — Bagatelle! Il n'y a que le premier pas qui coûte. Quand vous aurez fait un feuilleton avec cette couleur, cela ne vous coûtera plus rien; vous en ferez vingt, trente, sans le moindre effort. Vous prenez, Môsieur, par exemple, une jeune femme, malheureuse et persécutée. Vous lui adjoignez un tyran sanguinaire et brutal, un page sensible et vertueux, un confident sournois et perfide. Quand vous tenez en main tous ces personnages, vous les mêlez ensemble, vivement, en six, huit, dix feuilletons; et vous servez chaud. Il faut que vous m'ayez séduit, Môsieur, pour que je vous livre ainsi le secret du métier.

» — Je vous en dois mille grâces.

» — C'est surtout dans la coupe, môsieur, que le vrai feuilletonniste se retrouve. Il faut que chaque numéro tombe bien, qu'il tienne au suivant par une espèce de cordon ombilical, qu'il appelle, qu'il donne le désir, l'impatience de lire la suite. Vous parliez d'art, tout-à-l'heure : l'art, le voilà. C'est l'art de se faire désirer, de se faire attendre. Vous avez, je suppose, un M. Arthur à qui votre public s'intéresse. Faites manœuvrer ce gaillard-là de façon qu'aucun de ses faits et gestes ne porte à faux, ne soit perdu pour l'effet. A chaque bout de feuilleton, une situation critique, un mot mystérieux, et Arthur, toujours Arthur au bout! Plus le public aura mordu à votre Arthur, plus vous devez en tirer parti, le lui présenter comme amorce. Et si, dans un cas donné, vous pouvez mettre cet Arthur à cheval sur un renouvellement d'abonnés, en plaçant les estafettes sur la menace d'ignorer ce que devient le héros favori, vous aurez réalisé le plus beau succès d'art que puisse ambitionner un homme de style comme vous l'êtes.

» — J'y tâcherai, Monsieur.

» — Ecoutez, j'ai rompu la glace avec vous. Vous m'avez plu, je ne vous le cache pas, Môsieur. Vous avez un air naïf et sincère qui a gagné ma confiance. Je veux vous pousser; travaillez pour nous; travaillez sur ces données. Tenez, je viens de recevoir une série de feuilletons d'un adulte qui me doit tout, son génie, sa gloire, sa réputation. Aujourd'hui il est devenu d'une force qui m'épouvante; il m'a trompé, je ne croyais pas qu'il pût jamais s'élever si haut. Par curiosité, je vais vous lire la fin de son premier feuilleton, ce que nous appelons la coupure, l'endroit où le véritable artiste se révèle. Ce sera une étude pour vous.

» Mon interlocuteur chercha sur son bureau le manuscrit dont il venait de parler, passa plusieurs feuillets et arriva ainsi aux dernières pages.

» Ah! bon! nous y voici, dit-il. Il faut vous avertir que la scene se passe dans un château mystérieux. C'est *très-nouveau* comme effet.

» Il lut alors ce qui suit :

« Ethelgide, après que sa suivante l'eut débarrassée de ses atours, se mira »pendant quelque temps dans une glace. Elle repassait dans sa mémoire les »paroles qui étaient échappées à Alfred dans la scène du bosquet. Peu à peu »pourtant ce souvenir s'effaça pour faire place à d'autres pensées. Elle re»garda autour d'elle, et ne put retenir son effroi à l'aspect d'une ta»pisserie sombre sur laquelle était cloué un grand Christ en ivoire. Il lui »sembla que dans le silence de la nuit un gémissement sourd se faisait en»tendre, et que des cliquetis de chaînes partaient de la pièce voisine. La »clarté des bougies devint tout à coup vacillante, sans qu'on pût deviner »quelle était la cause de cette agitation. Ethelgide, épouvantée, se jeta sur »son lit et chercha à se faire un rempart de ses rideaux; mais quel fut son »effroi, quand elle vit sortir des parois du mur qui faisaient face à sa couche »un bras nu tenant par les cheveux une tête sanglante et défigurée.

»Quelle était cette main!!!! Quelle était cette tête!!!!!!

(*La suite à un prochain numéro.*)

» — Voilà, môsieur, reprit le rédacteur-en-chef, ce que j'appelle arrêter un feuilleton; c'est-à-dire que, sur deux millions de lecteurs, il n'en est pas un seul qui ne voudra savoir ce que c'est que cette tête, si hardiment suspendue entre deux numéros. On peut qualifier le moyen de triomphant, c'est là une bonne besogne : prenez modèle là-dessus.

» En achevant cette phrase, mon protecteur se leva; évidemment il me donnait congé. Il fut convenu que je renoncerais au feuilleton exécuté d'après ma méthode esthétique, et que je m'essaierais dans le feuilleton à l'usage des familles. L'un m'aurait peut-être donné la gloire, mais l'autre, avec une bonne pratique, m'assurait le pain de chaque jour. Le rédacteur-en-chef ajouta qu'il n'y avait rien n'est plus aisé, que de se gâter la main. Je fis donc comme les autres; j'ouvris un atelier de feuilletons à prix fixe, et recommençai, pour mes débuts, l'histoire de Geneviève de Brabant et du farouche Golo. Cette nouveauté obtint un succès de larmes et une moisson d'éloges. Je me décidai alors à traiter la mort de M. de La Palisse : c'était hardi!

(*La suite à demain.*)

d'ouvrir avec elles les négociations concernant le mariage de la reine Isabelle, à condition qu'elles consentiraient enfin à reconnaître le gouvernement espagnol. Comme il n'est accordé de passe-port pour l'Autriche à aucun agent de ce dernier, on a choisi, pour faire à ce sujet des ouvertures, le moment où le prince de Metternich était à Johannisberg, et M. Carnerero, chargé d'affaires d'Espagne près la Diète helvétique, s'est rendu vers la mi-septembre à Francfort pour y reconnaître le terrain. M. Chasseloup-Laubat s'était chargé de lui faire obtenir une audience; mais il n'a pu y parvenir, quoiqu'ayant donné à entendre que le cabinet de Madrid serait disposé à accepter pour la jeune reine la main d'un prince allemand.

» Le prince de Metternich a répondu, paraît-il, que les puissances du Nord regardaient la position actuelle de l'Espagne comme purement transitoire, et qu'elles étaient résolues à ne pas s'immiscer dans ses affaires tant que son gouvernement, quel que fût d'ailleurs sa forme, ne présenterait pas plus de garanties de durée et de stabilité.

» M. Carnerero. s'apercevant qu'il n'y avait rien à gagner de ce côté, quitta Francfort; il est depuis six jours à Paris. »

ANGLETERRE. — Londres, 19 octobre. Les mauvaises fièvres qui règnent à Esher, ont fait renoncer momentanément S. M. au projet de se rendre de Windsor à Claremont. La reine a résolu de faire quelque séjour à Brighton.

— M. Dedel, ministre des Pays-Bas, est arrivé le 16, dans cette capitale, de retour de son voyage sur le continent.

— Le lieutenant-général sir James Lyon, vient de mourir à Brighton. Il avait servi avec beaucoup de distinction en Egypte, en Espagne et en Portugal. Il avait servi aussi sous les ordres du prince royal de Suède.

— Le *Morning Chronicle* annonce d'après un correspondant que les négociations qui ont eu lieu pendant quelque temps entre lord Lowther, directeur-général des postes d'Angleterre et le directeur-général des postes d'Autriche, pour la transmission de la malle dite *Overland Mail* des Indes, *vià* Suèz et Alexandrie, par la voie de Trieste, Hambourg, ou Ostende, sont enfin terminés. Ce nouvel arrangement, quant à la réception de l'*Overland Mail*, n'affectera en aucune manière le présent traité, par lequel, on expédie des dépêches, *vià* Marseilles, à Malte, en Egypte, et aux Indes, le 4 de chaque mois, et par les paquebots français quittant ce port les 1, 11 et 25 de chaque mois.

— Nous apprenons de bonne source que le colonel Almante a été envoyé par le gouvernement mexicain aux Etats-Unis avec pleins-pouvoirs pour régler les différends entre les deux pays. Le colonel Almante est bien connu en Angleterre, il a toutes les qualités requises pour faire la paix; peut-on en dire autant des hommes sortis des révolutions de l'Amérique du Sud?

(*Standard.*)

— La lettre suivante, relative au droit de visite, a été adressée par lord Aberdeen aux lords-commissaires de l'amirauté:

» Foreign-Office, 20 mai 1842.

» Milords, je prends la liberté d'attirer l'attention de vos seigneuries sur la question des instructions données aux officiers de la marine de S. M. employés à la suppression de la traite sur la côte d'Afrique, et les faits qui ont eu lieu à ce sujet, tels qu'ils sont détaillés dans les pièces annexées à la présente lettre.

» L'avocat-général de S. M., auquel ces pièces ont été soumises, a fait son rapport dans ce sens qu'il ne peut prendre sur sa responsabilité d'affirmer que tous les actes décrits comme ayant eu lieu à Gallinas, Nouveau-Cestos et Sea-Bar, soient strictement justifiables ou que les instructions données aux officiers de marine de S. M. soient telles qu'elles puissent être mises à exécution avec une légalité parfaite.

» L'avocat de la reine est d'avis que le blocus des rivières, le débarquement et la destruction de bâtimens, et l'enlèvement de personnes tenues en esclave dans des pays avec lesquels la Grande-Bretagne n'est pas en guerre, ne peuvent être considérés comme étant sanctionnés par la loi des nations ou par les clauses d'aucun des traités existans, et que quelque désirable qu'il soit de mettre fin au trafic des esclaves, un résultat utile quelqu'éminent qu'il soit, ne devrait pas être atteint autrement que par des moyens légaux.

» En conséquence et relativement aux actes posés par le capitaine Neerse à Rio Pongas, le 28 avril 1841, de même que relativement aux lettres adressées par ce département à l'Amirauté le 6 avril, les 1er et 17 juin et le 28 juillet de l'année dernière, je voudrais soumettre à l'attention de vos seigneuries qu'il est désirable que les officiers maritimes de S. M. employés à la suppression du trafic des esclaves, reçussent pour instructions de s'abstenir de détruire les factoreries d'esclaves et d'enlever des personnes tenues en esclavage, à moins que la puissance sur le territoire où dans la juridiction de laquelle ces factories ou ces esclaves sont trouvés, n'ait, par un traité avec la Grande-Bretagne ou par une convention en forme et écrit conclue avec les officiers anglais, autorisé les forces navales de S. M. à adopter ces mesures en vue de la suppression de la traite; et que, si en procédant à la destruction d'une factorie quelconque, elle est reconnue contenir des marchandises ou autres propriétés que l'on peut supposer appartenir à des négocians étrangers, on prenne garde que ces propriétés ne soient pas comprises dans la destruction de la factorie.

» En ce qui touche le blocus des rivières, il résulte des pièces en question qu'il a été fait usage par les officiers de la marine anglaise, des termes de *blocus* et de *bloquer*, lorsqu'il s'agissait de la pratique louable d'embosser des bâtimens croiseurs devant les stations où se fait le trafic des esclaves, dans le but de mieux intercepter les navires se livrant à la traite, contrairement aux traités entre la Grande-Bretagne et les puissances auxquelles ces navires appartiennent.

» Mais, comme dans le sens véritable du mot le terme de *blocus* signifie l'interdiction de tout commerce et en réalité toute communication avec la place bloquée, je prends la liberté de soumettre à l'attention de vos seigneuries s'il ne conviendrait pas de mettre les officiers de la marine de S. M. sur leurs gardes à cet égard, de crainte que par l'emploi irréfléchi (*inadvertent*) et répété du mot *blocus*, l'exercice du service confié aux officiers anglais, relativement à la suppression du trafic des esclaves, ne fût par qui que ce soit confondu avec le service bien différent du blocus proprement dit.

» J'ai l'honneur, etc. Signé, Aberdeen. »

— Le *Globe* s'occupe aujourd'hui des négociations commerciales qui ont lieu en ce moment entre la Belgique et la France et pense que les comités et les députations des diverses industries dont l'influence sur ce ministère français est fort grande, feront tous les efforts possibles pour entraver la conclusion de cette importante mesure.

— Dans une réunion des principaux négocians de Londres, qui s'est tenue avant-hier à la *Taverne de Londres*, il a été décidé que les heures de la bourse seraient changées, en conséquence que la bourse s'ouvrirait à trois heures pour se fermer à quatre heures précises. Cette décision ne sera définitive que lorsque les corps d'état qui n'étaient pas représentés à cette réunion, y auront donné leur adhésion.

— Les fabricans de Spitalfields se sont réunis ne nouveau avant-hier pour s'occuper de l'affaire de l'introduction en fraude des soieries françaises et étrangères qui a eu récemment un si grand retentissement. Sur l'assurance qui a été donnée à l'assemblée que le gouvernement était sur la trace de nouveaux faits de fraude très-graves, et qu'il était décidé à poursuivre les coupables avec toute la rigueur des lois, il a été décidé que le comité attendrait l'issue des démarches du gouvernement avant de faire un appel à la sollicitude des diverses industries intéressées dans la question; mais qu'il continuerait d'agir pour éclairer les investigations des commissaires chargés de l'enquête.

— Les affaires en général sont très-lourdes depuis quelques jours et des capitaux considérables sont inactifs. Les demandes d'escomptes sont très-peu nombreuses et le taux de l'intérêt se maintient au plus bas. (*Globe.*)

— On travaille activement à la Monnaie-Royale pour frapper les nouvelles pièces d'or et d'argent, pour que la Banque d'Angleterre puisse payer les dividendes au mois d'octobre, à partir du 13. Depuis la dernière panique relativement aux pièces d'or qui n'avaient pas le poid légal, on en a frappé pour 300,000 liv. st. par semaine. Conformément à une ordonnance royale, la Banque avait reçu durant ce temps pour 6,500,000 liv. sterl. en *sovereigns* et *demi-sovereigns* trop légers. Ces jours-ci, une immense quantité de lingots d'or et d'argent ont été envoyés à la Monnaie pour les convertir en espèces, que le gouvernement se propose d'envoyer aux Indes. La quantité d'or et d'argent en lingots qui, en ce moment, se trouve dans les caves de la Banque, est plus grande que jamais; elle monte à 10,000,000 liv. st.

Par suite de la demande d'espèces, les nouvelles pièces d'un demi-denier ne pourront être émises par la Monnaie qu'en 1843.

— On lit dans le *Standard*:

Le bruit circule que pour écarter les difficultés qui se sont élevées contre le traité sur le droit de visite, M. Guizot en aurait préparé une nouvelle rédaction, par suite de laquelle la France s'engagerait à faire des efforts énergiques en faveur de la suppression de la traite des noirs. Quelle que soit la nature de ce nouveau projet de traité, il nous semble que la première mesure à prendre dans cet intérêt par le gouvernement français, sera de changer les commandeurs et les officiers employés par lui sur les côtes d'Afrique, ainsi que les instructions d'après lesquelles ces derniers ont agi jusqu'à ce jour dans ces parages.

— C'est avec la plus vive satisfaction que nous venons d'apprendre que deux officiers qu'on a cru avoir été tués lors de la retraite de Caboul, les docteurs Cambell et Brice, ont échappé à la mort. Le premier se trouve parmi les prisonniers envoyés dans les montagnes et le second avec les ôtages anglais qu'on a gardés à Caboul. Le docteur Cambell doit la vie à un acte de dévouement qui mérite d'être connu: Au moment où l'on se disposait à commencer cette désastreuse retraite, il fut décidé par le sort lequel des médecins aurait à rester à Caboul avec les malades et blessés. Le sort étant tombé sur un homme marié, le docteur Cambell s'avança et s'offrit à le remplacer, ce qui fut accepté avec une vive reconnaissance. En faisant ses adieux à ses collègues et aux autres officiers du corps, ceux-ci ne purent lui cacher leurs craintes sur sa sûreté personnelle, et qu'après leur départ sa mort leur parut à-peu-près certaine. Le contraire a eu lieu; ils ont été presque tous massacrés en se retirant, tandis que le docteur Cambell, qui est resté, vit encore.

(*Sun.*)

— Nous avons annoncé le départ du magnifique pyroscaphe *Hindostan*, bâti en Angleterre et destiné à entretenir la communication par la vapeur entre Bombay et Suèz. On vient d'en recevoir les premières nouvelles, qui attestent la marche supérieure de ce pyroscaphe, qui, en moins de 121 heures, a fait le trajet de Needles, sur la côte d'Angleterre, à Gibraltar.

(*Standard.*)

— Le *Standard* fait les réflexions suivantes sur la lettre adressée récemment au *Times* (voir *Journal de La Haye* du 15 octobre) par M. Hugues, et contenant des renseignemens sur la conduite des officiers de l'escadre britannique sur la côte d'Afrique:

« Ce M. Hughes n'est point un Anglais, mais un Africain, qui a résidé dans un port où la traite des noirs se faisait sur la plus large échelle. Il a vendu à un marchand d'esclaves un navire, et ce navire a été capturé lors de la première expédition qu'il a faite. Nous ne savons si ce navire était équipé pour faire la traite, mais il est certain qu'il avait été employé à cet effet. Pour justifier nos officiers de l'escadre d'Afrique, nous dirons qu'ils portent le costume cambusien pour préserver leur santé, et que lorsqu'ils poursuivent des navires négriers ils ne croient pas devoir mettre leur uniforme comme s'ils étaient appelés à se rendre au lever de la reine. »

FRANCE. — Paris, 19 octobre. Le roi est sorti à cheval, accompagné des ducs de Némours et de Montpensier, pour aller visiter le fort du Mont-Valérien.

— M. le prince de Joinville et M. le duc d'Aumale sont arrivés le 15 à Brest, et ont été reçus avec tous les honneurs dus à leur rang, au milieu d'une foule empressée.

La frégate la *Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville, la corvette la *Coquette* et le vapeur l'*Asmodée*, sont partis de Brest pour Lisbonne, le 16 octobre.

— Mad. la duchesse d'Orléans est allée le 17 assister au service divin dans le temple de la rue des Billettes; elle ne s'y était pas encore montrée depuis la mort de son auguste époux. S. A. R. paraissait fort triste et fort abattue.

— On lit dans le *Moniteur Parisien*:

« On assure qu'indépendamment de la convention qui s'élabore avec la Belgique, des négociations commerciales sont entamées avec l'Angleterre, la Sardaigne et l'Union allemande. »

— Au sujet de ces négociations commerciales de la France avec le *Zollverein*, on lit dans une correspondance en date du 12 octobre, adressée à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg:

« Certains journaux français ont parlé du projet de former une Union douanière entre la France, la Belgique et le *Zollverein* allemand. On s'explique fort bien que la France veuille englober la Belgique dans sa ligne de douanes, et qu'il peut lui paraître grandiose de s'adjoindre aussi le *Zollverein* allemand; mais ce rôle accessoire ne convient nullement au *Zollverein*, et toute autre Union douanière n'est pas plus possible que la construction d'une nouvelle tour de Babel. Qu'on songe aux innombrables difficultés qu'il faudrait surmonter pour placer des intérêts et des opinions si multipliés, si divers, sous la protection d'un même tarif. Supposons un moment que cette utopie se soit réalisée, qu'arriverait-il, si, au premier sujet venu de discussion, au premier choc de ces intérêts si nombreux et si divers, on devait se laisser imposer l'opinion des autres membres de l'Union? Le premier débat de cette espèce qui se présenterait entraînerait probablement, s'il s'agissait de quelque chose d'important, la dissolution de l'Union; car, dans cette vaste union, les motifs de condescendance tirés du lien national qui unit les membres de l'Union n'existeraient pas, mais, dans l'entre-temps, la France aurait eu le loisir de se consolider dans la Confédération Germanique, c'est-à-dire, d'y créer un parti français, et de mettre de son côté, en cas de différends, quelques états allemands indépendamment de la Belgique.

» On a tout calculé pour le mieux: mais on n'a oublié qu'une chose; c'est qu'en abandonnant son but national, le *Zollverein* rejetterait loin de lui le pivot sur lequel il se meut. On conçoit une union douanière de la France avec la Prusse, entant qu'on veuille isoler la Prusse du reste de l'Allemagne; une union douanière entre la France et l'Allemagne, pourvu que toute l'Allemagne soit régie par un système commun de douanes, est encore une chose possible dans l'avenir; mais notre *Zollverein*, à demi consommé, dont le but national n'est pas atteint tant qu'il n'embrasse pas toute l'Allemagne, ne peut, sous peine de se suicider, à présent, ni jamais songer à s'unir commercialement avec la France, qui à ses frontières renverserait les barrières existantes, pour les replacer plus formidables encore parmi et contre nos frères et nos compatriotes. C'est la plus impossible de toutes les impossibilités, si l'on veut qu'il soit encore question d'une nationalité allemande. Car un *Zollverein* allemand qui d'un bras embrasserait la France, pour frapper de l'autre à coups redoublés sur le reste de l'Allemagne, ne serait pas une union allemande, mais une trahison envers la patrie allemande, une ligne de douane française-allemande qui séparerait les peuples allemands des peuples allemands. Alors la Confédération germanique pourrait, sans plus, se déclarer dissoute, et parler encore d'une Allemagne serait un mensonge. Aussi, les Français qui parlent avec tant de complaisance d'une pareille union douanière, se sont-ils complètement mépris sur le caractère du *Zollverein*. Il y a dans cette union plus qu'une pensée commerciale: il y a une pensée politique et nationale. C'est infiniment plus qu'une union douanière, c'est le produit de l'unité nationale, c'est le complément de l'acte constitutif de la Confédération germanique, pour toutes les questions que la Confédération n'a pas prises sur elle-même; il est destiné à élever au-dessus du temple de l'unité nationale la coupole dont les premiers architectes ne pouvaient venir à bout, et dont la dernière pierre sera posée au jour heureux où la Confédération germanique et le *Zollverein* auront les mêmes limites. Remerciez le Ciel d'être si près de l'achever; mais n'ayez jamais la fantaisie d'une union douanière avec la France, ou ce serait faire écrouler au-dessus de vos têtes la coupole à demi achevée du temple, et la première pensée nationale que vous ayez eue depuis bien des siècles, serait, pour ainsi dire, dispersée par le vent et se fonderait comme la neige. »

— M. Teste, ministre des travaux publics, est arrivé le 15 au soir à Lyon, où il a eu le lendemain une longue conférence avec le préfet de cette ville. Il devait continuer son voyage vers les départemens du Midi.

— En annonçant le départ de M. Teste, le *Moniteur Parisien*, s'était exprimé ainsi:

« Il paraît certain qu'en son absence aucune décision ne sera prise sur la question qui occupe depuis quelques jours le conseil et qui a déjà donné lieu à desérieuses discussions, nous voulons parler du traité d'union douanière avec la Belgique. Les ministres présens continueront sans doute le débat commencé, mais un parti ne sera définitivement arrêté que dans le cours du mois prochain.

» Du reste la question est tellement grave que personne ne sera surpris des difficultés qu'elle soulève, ni de la sage lenteur que le gouvernement apporte dans son examen. »

« Nous apprenons de bonne source, dit l'*Emancipation*, que quoiqu'il advienne des négociations entamées en ce moment à Paris concernant le projet d'union douanière entre la France et la Belgique, le roi Léopold quittera Paris pour retourner à Bruxelles vers le 3 ou le 4 novembre au plus tard, afin d'être de retour dans sa capitale le 5, c'est-à-dire trois jours au moins avant l'ouverture des Chambres belges.

« Il ne se passe presque pas de jour qu'il n'y ait échange de dépêches entre le ministère belge et le roi Léopold. »

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient la correspondance suivante de Paris, le 19 octobre:

« Des lettres reçues de Berlin contredisent formellement la nouvelle qui avait circulé sur le déplacement du comte Bresson à St-Pétersbourg. Qui connaît tant soit peu la marche des affaires devrait savoir que M. Bresson a fait tous ses efforts pour déterminer le cabinet de Berlin à rompre son alliance avec la Russie. La position personnelle de M. Bresson comme ambassadeur près de la cour de Russie serait des plus difficiles. D'un autre côté, on sait que le maréchal Soult a depuis plus d'un an fait des démarches pour que l'ambassade russe soit confiée à son fils, le marquis de Dalmatie.

» Il n'est que trop vrai que M. Guizot n'est pas fort content des travaux diplomatiques de M. Bresson, mais ce dernier est fortement appuyé par notre cour. Or, s'il y a des changemens dans notre corps diplomatique ce ne sera que pour les envoyés de seconde classe.

« M. Thiers se trouve toujours à Lille. Il a emporté de Paris beaucoup de matière pour l'achèvement de son histoire de Napoléon; car, non seulement il a pu puiser dans les archives secrètes du ministère des affaires étrangères, mais on a aussi mis à sa disposition celles des Tuileries, et en outre, la famille du baron Fain, avantageusement connu par ses ouvrages sur la période de 1812, 1813 et 1814, a communiqué à M. Thiers plus d'un document, ignoré jusqu'à présent. Mais son voyage en Allemagne ne lui a guère fourni de renseignemens, pas plus que son dernier voyage en Italie, où il se proposait d'écrire l'histoire des républiques de l'Italie du moyen âge. Ce travail qu'il a commencé, ne verra jamais le jour. »

— On lit dans le *Times* :

« Nous avons appris que M. de Saint-Aulaire est revenu ici avec des instructions qui lui enjoignent d'obtenir des modifications aux traités de 1831 et de 1833. Nous ne pouvons croire que le représentant d'une grande puissance, un homme jouissant d'une certaine considération dans le monde politique consente à se prêter à une tâche aussi *méprisable* que celle qui aurait pour objet de défaire un arrangement que lui-même s'est efforcé, avec succès, d'étendre aux autres puissances.

M. de Saint-Aulaire a signé le quintuple traité de 1841, et M. Guizot l'a défendu par des argumens tels qu'il ne peut convenablement proposer aucune modification aux traités existans. M. Guizot n'a-t-il pas déclaré qu'il était digne de remarque que le nombre des plaintes eût été si rare, et cette, l'affaire de l'*Aigle* ne saurait donner un démenti à cette assertion. Une nation ne peut, sans forfaire à l'honneur et à la loyauté, changer un traité ou se dégager d'un traité qu'elle a solennellement conclu. L'honneur, dit-on, a une grande autorité en France; en Angleterre, cela signifie le respect le plus inviolable des engagemens existans. »

Le *Courrier Français*, en reproduisant cet article, dit qu'il persiste à croire que le *Times* est dans l'erreur, et que M. de Sainte-Aulaire n'a pas reçu de M. Guizot des instructions qui pussent être désagréables au cabinet anglais. Les ministres et les ambassadeurs du 29 octobre, ne peuvent, sans se déshonorer publiquement, tenir aujourd'hui à l'Angleterre un langage aussi différent de celui qu'ils tenaient encore au moment où fut conclu le traité du 20 décembre 1841. Il n'y a qu'un autre ministère qui aurait le droit de négocier une modification aux traités existans. Puisque les traités de 1831 et 1833, dit le *Courrier*, ont été faits d'un consentement commun entre l'Angleterre et la France, le même accord suffit évidemment pour les modifier; et nous ne voyons pas dans quel but l'Angleterre refuserait de se prêter à ce nouvel examen.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* (Bordeaux), 11 octobre :

« On a remarqué depuis quelque temps qu'une foule de carlistes espagnols, fatigués de leur séjour en France ou désespérant d'une cause dont le triomphe paraît impossible avec don Carlos, ont pris le parti ou de retourner en Espagne ou de passer en Amérique, lorsqu'ils n'ont pu se fixer parmi nous. Plusieurs bâtimens partis de Bordeaux en ont déjà transporté un grand nombre dans les différentes contrées de l'Amérique. Mais ce qui surprendra sans doute, c'est de voir des carlistes d'un rang élevé et ayant occupé de hauts emplois auprès de don Carlos, renoncer entièrement à leur position pour entrer au service d'un gouvernement républicain.

» M. Manuel Gil de la Torre, brigadier d'artillerie, qui, en cette qualité, a servi don Carlos durant les dernières années du séjour de ce prince dans les provinces du nord de l'Espagne, a obtenu du général Santa-Anna, président de la république du Mexique, le grade de maréchal-de-camp et le commandement de la place de la Vera-Cruz.

» Son neveu, M. de la Torre-Gil, qui a donné des preuves d'une si haute capacité financière et en même temps de la plus rigoureuse intégrité dans les commissions délicates que lui avait confiées don Carlos, vient d'être nommé, dit-on, consul de la république mexicaine à Bordeaux. M. de la Torre Gil est attendu incessamment à Bordeaux, où il prendra possession du consulat mexicain aussitôt après avoir reçu l'*exequatur* de S. M. le roi des Français. »

BELGIQUE. — BRUXELLES, 20 octobre. Le *Journal de Francfort*, publie un article fort remarquable sur la question de l'Union commerciale de la Belgique avec la France, que nous reproduisons en son entier :

« Les journaux français ne cessent de représenter l'Union douanière allemande comme une propagande allemande. Non seulement ils prétendent que cette Union s'efforce d'attirer à elle la Belgique, mais ils craignent même qu'on ne cherche à y faire entrer la Suisse. Il n'y a plus de doute à cet égard, car voici ce qu'on écrit de Berne au *Journal des Débats* : « Le projet de faire admettre la Suisse dans l'Union des douanes allemande n'est plus un simple bruit, c'est une réalité, » et dans la tabelle qu'a communiquée tout récemment le *Journal de Francfort* sur l'état favorable des recettes de l'Union douanière, le *Commerce* ne voit rien moins qu'une démonstration de la part de cette dernière pour attirer à elle la Belgique. Dans son numéro du 12 octobre, ce journal va même jusqu'à prétendre que le cabinet belge « non seulement a poussé avec instance et activité ses ouvertures auprès du Congrès de Stuttgardt, afin d'obtenir pour la Belgique la faveur de faire partie du *Zollverein*, mais encore que M. le comte de Briey, ministre des affaires étrangères de la Belgique, a fait remettre au Congrès de Stuttgardt une longue note dans laquelle surtout la question politique était soigneusement traitée. « Cette note, dit le *Commerce*, insistait sur les avantages de l'adjonction militaire de la Belgique à la Confédération germanique. *Elle invoquait les souvenirs du secours de l'appui que les Belges avaient donnés aux alliés en* 1815 *dans les plaines de Waterloo*, et enfin elle faisait sentir qu'un jour viendrait peut-être *où l'Allemagne aurait encore besoin de l'armée belge pour combattre contre la France.* »

» Ces assertions absurdes n'ont évidemment pour but que de prévenir l'opinion publique en France contre une association douanière de ce pays avec la Belgique. Et pourquoi cela? Chaque Français ne devrait-il pas appeler de ses vœux une telle association? Assurément, mais la propagande française craint qu'on ne conclue avec la Belgique un traité de commerce qui laisse intacte l'indépendance de ce pays, un traité qui n'ait que des résultats commerciaux, sans en avoir de politiques. Aussi le *Commerce* demande-t-il avec beaucoup de naïveté : « Accepterons-nous les charges de cette association désastreuse, lorsque par les traités il est prouvé que nous n'en pouvons obtenir des avantages politiques; lorsque, en un mot, la Belgique est liée aux traités de 1815?

» Ainsi l'on veut absolument que la Belgique devienne une province française. Ce n'est qu'à ce prix qu'on accordera un débouché à son industrie.

» Nous savons que le gouvernement français pense différemment; nous en avons la preuve dans la convention passée entre la France et la Belgique *la faculté d'accorder à d'autres nations les avantages qu'elle fait à la France.* » Mais dans cette question, le gouvernement français n'est pas tout. Les sympathies de la nation et l'esprit qui l'anime ne sont pas d'une moindre importance pour l'avenir de la Belgique. La nation ne cherche qu'à étendre la domination de la France. Comme l'Europe ne lui permettra jamais de faire des conquêtes à main armée, elle voudrait recourir à des traités pour arriver à ses fins. Au lieu d'envisager une association douanière avec la Belgique du point de vue industriel et financier, la presse de l'opposition l'envisage sous le point de vue de la politique. C'est dans ce sens que s'exprime la *Gazette de France* :

« Il n'existe qu'un seul moyen de faire avec la Belgique une alliance douanière profitable aux deux pays; ce moyen serait la réunion de la Belgique à la France.

» Dans ce mariage, que rendent compatibles les conformités de religion, de mœurs, de langage et d'institutions, la Belgique apporterait à la France un accroissement de force politique et militaire, sa ligne de places, son réseau de chemins de fer, sa population morale et industrieuse, ses attributs. La France lui donnerait sa puissance, sa grandeur, ses lumières et un marché de 34 millions de consommateurs. Les avantages seraient compensés.

» Mais les doctrinaires n'ont pas voulu de la Belgique, qui ne demandait pas mieux que de se donner à nous; ils se sont inclinés devant la volonté de l'Angleterre. Ils n'ont pas même osé accepter la couronne offerte à un prince français; une timide transaction, ayant deux familles sans unir les deux pays; elle n'a servi qu'à colorer pour un moment la faible politique qui laissait échapper l'occasion de guérir la blessure faite à la France par les traités de 1815. »

» Après cette manière assez commode et particulière à la presse française de se mettre au-dessus des traités et de l'équilibre européen, la *Gazette* continue :

» Aujourd'hui on parle d'un traité d'alliance commerciale et douanière entre la France et la Belgique. La double ligne de douanes serait portée à l'extrême frontière belge, et l'espace compris entre le Bas-Escaut et les Pyrénées serait rendu libre et ouvert pour les transactions commerciales.

» A vrai dire, nous ne voyons dans un semblable projet que le moyen d'atténuer l'immense impopularité du roi Léopold dans le pays où on l'a attaché sur un trône. L'importance politique de la France n'en pèsera pas un grain de plus; le front des forteresses belges n'en sera pas moins tourné contre nous; la Confédération de l'Allemagne et l'Angleterre n'en auront pas moins là une tête de pont pour arriver jusqu'à notre frontière, et l'insolent monument de Waterloo n'en continuera pas moins de glorifier l'Angleterre et d'humilier la France. »

» Nous croyons en effet qu'on se contentera de *parler* d'un *traité d'alliance commerciale et douanière*; car outre qu'un semblable traité porterait atteinte à la position neutre et à l'indépendance de la Belgique, quoi qu'en disent le *Commerce*, la *Gazette de France* et les autres journaux de l'opposition, il n'y a ni dans les évènemens du passé, ni dans la situation de la Belgique rien qui puisse engager ce pays à prendre une résolution aussi désespérée.

» Il est certain que le gouvernement français s'en tiendra aux traités et à la neutralité qui a été garantie à la Belgique, et qu'il ne profitera pas des embarras commerciaux et industriels de ce pays aux dépens de ces traités et de cette neutralité. La convention conclue entre la France et la Belgique, nous ne cesserons de le répéter, en est une preuve suffisante. Non seulement l'Allemagne, mais la France aussi sera disposée à faire des traités de commerce avec la Belgique. Ainsi pourquoi celle-ci aurait-elle recours à une union douanière avec la France, qui serait pour ainsi dire le commencement d'une conquête pacifique de la Belgique par la France, ou qui tôt ou tard pourrait occasionner des différends avec les puissances, lesquelles s'en tiendront strictement aux traités de 1815 et aux résolutions de la Conférence de Londres.

» Quant aux appréhensions manifestées par la presse française au sujet de l'accession de la Belgique et de la Suisse à l'Union douanière allemande, nous répéterons que le principe fondamental sur lequel repose cette Union repousse l'accession de tout état étranger. La seule chose que puisse faire l'Union douanière allemande, c'est de conclure des traités de commerce avec la Belgique. Le cabinet belge le sait tout aussi bien que le *Journal de Francfort*. Ainsi quand les journaux français attribuent à ce cabinet des notes et des démonstrations qui ont un but, entièrement opposé, nous pouvons assurer que de pareilles assertions ne sont que de pures inventions de la presse de l'opposition. »

— On apprend que le conseil communal de Bruxelles devra être convoqué dans un bref délai pour entendre le rapport de la section du contentieux occupée en ce moment à procéder à une sorte d'enquête sur les causes du manquement à la loi et aux convenances, signalé à l'égard du conseil communal et qui a si vivement soulevé la susceptibilité des membres de cette assemblée, dans la séance de samedi dernier, et dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 19.

— M. Morren, professeur à l'Université de Liége, vient de recevoir de l'empereur de Russie une lettre autographe très-flatteuse en retour d'un paquet de vanille indigène dont il avait fait hommage à S. M. Cette lettre était accompagnée d'un diplôme de chevalier de St.-Waldemir de 2e classe et d'un diplôme de professeur honoraire à l'Université de Moscou.

— On écrit de Southampton, le 16 octobre : « La *British-Queen*, qui partit de Cowes le mois dernier pour New-York, a éprouvé le 19 septembre une grande tempête qui dura pendant 10 heures. Plusieurs personnes qui étaient à bord et qui ont plus d'une fois traversé l'Atlantique, ont déclaré que jamais elles n'avaient essuyé pareille tempête. Tout le monde à bord s'attendait à mourir. La *British-Queen* est en ce moment en route pour revenir; on l'attend à Southampton vers le 25 de ce mois. »

— Le brick belge *Comté de Flandre*, sous le commandemen de M. L. Heyde, a quitté dimanche dernier le port d'Ostende par un bon vent d'est, avec un plein chargement de manufactures belges. On sait que ce navire va faire un voyage de circumnavigation, sous la direction de M. Commaille, consul belge au Cap de Bonne-Espérance, et ne sera de retour qu'aux premiers mois de 1844. Outre l'équipage, composé de trente-deux hommes y compris cinq officiers et un médecin de la marine royale belge, il se trouve à bord quinze passagers, parmi lesquels différens jeunes gens des maisons de commerce du pays. En quittant le port le navire a salué la ville de vingt-et-un coups de canon. La batterie du fort a répondu à ce salut par le même nombre de coups. Une affluence considérable se trouvait sur le Musoir de la digue pour voir partir ce beau navire.

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Op Vrijdag 21 October :

DE STRAATJONGEN VAN PARIJS, blijspel met zang, in twee bedrijven, naar het Fransch, door den heer *J. Sytsema*. Gevolgd door : DE GANS MET DE PAAUWENSTAART, OF HET GENEESMIDDEL DER HOOGMOEDSDOLHEID; beroemd oorspronkelijk blijspel met zang, in twee bedrijven, door den heer *A. Ruijsch*.

Aanvang ten zeven ure.

ANNONCES.

M. DENTZ, Fils,

Dentiste d'Amsterdam, nº 117, *Reguliersgracht*, prévient les personnes qui désireraient le consulter, qu'il sera mardi prochain 25 de ce mois en cette résidence, de 9 heures du matin à 3 heures de relevée.

On est prié de s'adresser 2me *Wagenstraat*, section H, nº 18.

M. W. P. DE C. VRUGT,

Chanteur de la Cour et de la Maison du Roi, se propose de donner cet hiver des leçons de chant et les personnes qui seraient d'intention d'appeler chez d'elles cet habile chanteur pour profiter de ses leçons, peuvent s'adresser soit directement, soit par écrit, à sa demeure rue dite *Spuistraat*, section nº 364, à La Haye.

ART PÉDICURE.

BALEDENT FRÈRES, de Paris, ont l'honneur d'annoncer leur arrivée en cette résidence et de prévenir toutes les personnes qui sont affligées de cors aux pieds, Durillons, etc., qu'ils les extraient avec toute la dextérité acquise par une longue expérience et avec le moins de douleur possible. Ils donnent en outre, tous les renseignemens pour prévenir le retour de ces inconvéniens.

Les personnes qu'ils ont eu l'honneur de traiter tant en France qu'en d'autres pays et dont ils ont les attestations les plus recommandables, sont pour eux un garant de pouvoir se présenter et d'offrir leurs services à toutes les notabilités de cette résidence. Ils se recommandent à la bienveillance de toutes les personnes qui pourraient avoir besoin de leur ministère.

S'adresser à l'Etablissement de Bains, rue dite *Korte Houtstraat*, nº chez M. Ch. Coel. 5729.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 20 Octobre.

		Int.	Cours du 19 Oct.	Ouvert.	Fermé.
	Dette active	5	101 $\frac{11}{16}$	101 $\frac{11}{16}$	101 $\frac{11}{16}$
	Dito dito	2½	52 $\frac{9}{16}$	52 $\frac{5}{8}$	—
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	4½	—	94 $\frac{1}{4}$	—
Pays-Bas	Dito	3½	—	77 $\frac{1}{8}$	—
	Société de Commerce	4½	135 $\frac{3}{4}$	135 $\frac{3}{4}$	—
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	—	99 $\frac{3}{4}$	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	106 $\frac{5}{16}$	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Russie	Certificats au dito	6	—	70 $\frac{7}{8}$	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	99	—
	Emprunt de 1840	4	—	88 $\frac{7}{8}$	—
	Perp. em. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
Espagne	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	15 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{3}{8}$	15 $\frac{1}{2}$
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
Angleterre	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	32 $\frac{5}{8}$	—	[illegible]

Bourse de Paris du 19 Septembre.

		Int.	Cours du 18	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent	—	118 90	118 85	118 80
	Trois pour cent		—	80 10	79 95
	Emprunt Ardouin		21 $\frac{7}{8}$	21 $\frac{3}{4}$	—
Espagne	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	3 $\frac{7}{8}$	—
Naples	Certificats Falconet		—	108 30	108 30
Pays-Bas	Dette active	2½	—	53 $\frac{3}{4}$	—
	Dette active	5	—	103	—
Belgique	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	805 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 20 Octobre.

Métalliques	5	111 $\frac{5}{8}$
Naples	5	—
Ardouins	6	15 $\frac{3}{8}$ P.
Dette différée, ancien		—
Passive	5	—
Lots de Hesse		27

Cours après la Bourse (2 $\frac{3}{4}$ heures)

Ardouin 15 $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{16}$ P.
Idem, Primes

Bourse de Londres du 18 Octobre.

Consolidés	3	93 $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$ P.
Holl. Dette active	2½	52 $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$
Dito dito	5	100 $\frac{3}{8}$, $\frac{1}{2}$
Dito emprunt 1837	5	98 $\frac{1}{2}$
Espagne 5 %		16, 16 $\frac{1}{8}$
Dito 3 %		21, 21 $\frac{1}{8}$
Portugal (nouv.)		31 $\frac{3}{4}$
Russes		—

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lebenberg**, *Assendelftstraat*.

Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*, **à Amsterdam; et chez S. VAN REYN SNOECK**, *Hoofdsteeg* **à Rotterdam.**